

IDENTIFICATION DES DANGERS ET ÉVALUATION DES RISQUES (IDER) Une activité de prévention essentielle!

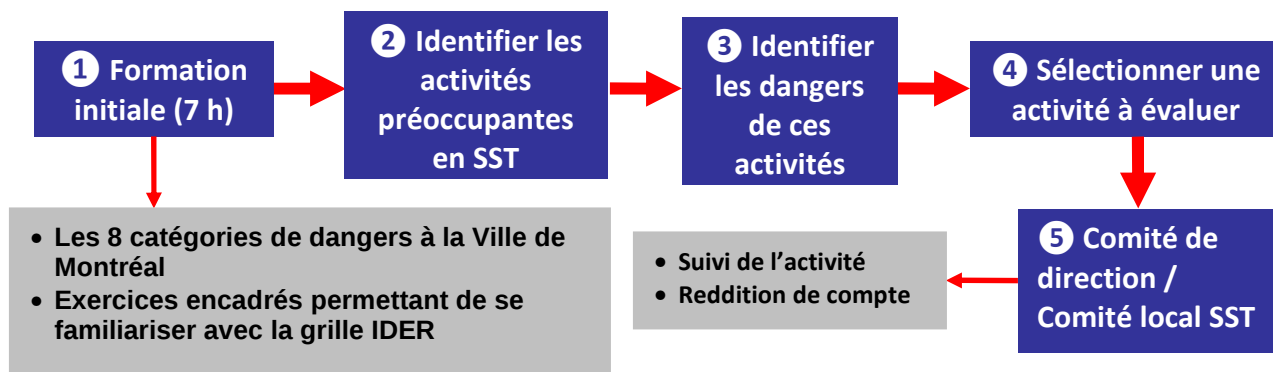
POURQUOI CETTE ACTIVITÉ ?

- ✓ Obligation légale ([LSST](#), art. 49 et 51)
- ✓ Respect de la [Politique SST de la Ville de Montréal](#) (art. 2)
- ✓ Obligation de diligence raisonnable ([Code criminel](#), art. 217.1)
- ✓ Contribuer à développer une culture de prévention

POUR QUI ?

- ✓ Gestionnaires de premier niveau
- ✓ Chefs de section et chefs de division
- ✓ Directeurs
- ✓ Membres de comité local en santé et sécurité

QUELLES SONT LES GRANDES ÉTAPES DE CETTE ACTIVITÉ ?



QUELS SONT LES COÛTS ET QUELLES UNITÉS PARTICIPENT ?

- ✓ Formation (7 h) = 2 000 \$ (18 personnes maximum)
- ✓ Formation de prévention offerte par le [Centre patronal en SST](#).
- ✓ Plus de 170 gestionnaires, intervenants SST et employés issus de 39 unités administratives différentes

QUELS SONT LES FACTEURS DE SUCCÈS ?

- ✓ Activité de prévention en partenariat avec les CGC col blanc, col bleu et police
- ✓ Assurer le suivi de la réalisation des mesures correctives avec les responsables identifiés
- ✓ Implication du CSS local, des employés et leur gestionnaire à l'évaluation des risques
- ✓ Présenter le bilan des mesures correctives à son comité de direction et comité local SST
- ✓ Présence du C/D – C/S avec leur gestionnaire en formation

Pour tout renseignement ou service-conseil supplémentaire

N'hésitez pas à communiquer avec votre intervenant SST local ou avec l'un des [conseillers principaux SST](#) de la *Division de la prévention*.